

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 17 mai 2018

Pollution de l'Air : la France devant la Cour de Justice européenne. « **Sortir de l'urgence : garantir le droit à un air pur** »

Aujourd'hui, jeudi 17 mai 2018, la Commission Européenne a renvoyé la France, aux côtés de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de l'Italie, de la Hongrie et de la Roumanie, devant la Cour de Justice européenne. Le dernier rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé, publié il y a quelques semaines, rappelait que la pollution de l'air tue chaque année 500 000 personnes en Europe, dont 48 000 en France. Dans notre agglomération, la pollution de l'air est responsable en moyenne d'un décès tous les 3 jours.

Nous, acteurs publics, n'attendons pas la sanction pour prendre les décisions qui protègent les habitants de notre territoire, à commencer par les plus fragiles d'entre eux : prime air-bois, généralisation des zones 30, circulation différenciée pendant les pics de pollution, création d'une zone à basses émissions pour les véhicules de livraison, déploiement des infrastructures de recharges pour les véhicules « plus responsables », accompagnement des professionnels à la transition énergétique des véhicules, accompagnement des employeurs publics et privés pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans De Mobilité (PDM), déploiement du réseau Chronovélo, développement des transports en commun à haut niveau de service (BHNS) , des zones piétonnes, de l'auto-partage etc..

Aujourd'hui, à la colère devant les insuffisances de l'Etat, malgré le nombre de victimes en augmentation, devant les engagements sans lendemain, vient à présent s'ajouter la menace d'une condamnation. Elle doit, enfin et sans attendre, être l'occasion d'un sursaut. Protéger les français, des plus petits aux aînés, doit devenir une grande cause nationale. Nous sommes prêts à renforcer la transition, à accélérer la mise en œuvre des projets engagés et de nouvelles règles du jeu à accompagner toujours plus les changements de comportements. Nous nous tenons prêts à faire plus et sommes volontaires si l'Etat nous en donne les moyens financiers et réglementaires.

Eric Piolle, Maire de Grenoble, déclare : « *En renvoyant la France devant la Cour de Justice, la Commission européenne dénonce aujourd'hui son manque de volonté chronique, malgré les drames et les alertes à répétition, à protéger ses citoyens face à une tueuse de masse. Pour sortir de l'urgence sanitaire, j'appelle l'Etat à un sursaut de modernité. La pollution est l'héritage de la société d'hier : nous devons entrer dans le 21^e siècle. Comme dans tant d'autres domaines, il est impératif que l'Etat confie aux territoires des moyens financiers et réglementaires supplémentaires. Ainsi, nous accélérerons la transition engagée sur notre territoire depuis 2014, au service des habitants.* »

Christophe Ferrari, Président de Grenoble-Alpes Métropole, déclare : « *Ce qui devait arriver arriva. Face à un manque de volonté politique criant, la Commission européenne vient de mettre une menace déjà ancienne à exécution en saisissant la Cour de Justice à l'encontre de la France. Quand de nombreux territoires, à commencer par le territoire métropolitain grenoblois, ont pris la mesure de l'urgence sanitaire que représente la pollution de l'air et ont multiplié les initiatives pour y répondre, l'Etat peine encore et toujours à faire preuve de volontarisme, à faire en sorte que les discours se traduisent en actes. Attendre une condamnation pour agir serait criminel. Il est désormais plus que temps que l'Etat rejoigne les territoires dans leur combat quotidien pour un air pur.* »

Yann Mongaburu, Président du SMTC, déclare : « *En développant les infrastructures et services de mobilités sur le territoire de l'agglomération grenobloise, le Syndicat Mixte est engagé depuis une dizaine d'années dans un véritable processus de transition et d'amélioration de la qualité de l'air. La saisine par la Commission européenne de la Cour de justice de l'Union européenne à l'égard de l'Etat français démontre encore une fois le besoin de faciliter et d'accélérer la transition. Pour notre part, nous y sommes prêt si l'Etat nous en donne –et s'en donne- les possibilités règlementaires et financières ! La zone à basse émission tous véhicules et le développement d'un véritable RER « à la grenobloise » sont deux accélérateurs de la transition nécessaires pour la santé publique comme pour l'économie du territoire* ».